



## AVANCEMENTS OUVRIERS D'ETAT 2017

Depuis 2012, le nombre de postes d'avancement pour les Ouvriers d'Etat est fixé par taux promus/promouvables. La réunion d'aujourd'hui s'est tenue pour fixer la répartition des avancements, entre CAO, de la part variable issue du taux pro/pro, de la mesure compensatoire et de ceux de la mesure de garantie, négociés par FO lors du protocole 2015-2019.

**FO soulève le problème des petits groupes, dans lesquels il n'y a plus que quelques agents :  
Les postes issus des taux pro-pro ne sont plus suffisants pour permettre aux Ouvriers d'avancer.  
L'administration s'engage à trouver une solution pour ne pas bloquer les Ouvriers concernés.**

### Calcul du nombre d'avancements

Le nombre d'avancements est composé de :

- un pourcentage du nombre de promovables (2 ans d'ancienneté dans le groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2017) dans chaque groupe et par CAO. Les pourcentages sont les mêmes depuis 2012 : 25% de V en VI et de VI en VII ; 12% de VII en HCA et de VII en HCom ; 15% de HCA en HCB et de HCB en HCC. Dans chaque CAO, le nombre d'avancements par groupe correspond à une part fixe de 70%. La part variable (30%) de chaque CAO est répartie globalement lors de la réunion d'aujourd'hui. Les 30% de la part variable sont attribués dans chaque groupe pour tenir compte de certaines spécificités.

- de postes issus de la mesure compensatoire, **obtenus par FO au protocole 2011**. Pour 2017, cette mesure nous permet d'obtenir 6 postes de HCA/HCom et 1 poste de groupe 7.

- de postes issus d'une « garantie » qui correspond à un nombre d'avancements équivalent à une augmentation des taux de VI en VII, de VII en HCA et de VII en HCom, **obtenus par FO durant les négociations du protocole 2016**. Pour 2017, cette mesure nous permet d'obtenir 7 postes de HCA et 1 poste de groupe 7.

Pour 2017, ce sont donc au total 88 avancements obtenus par 73 postes issus taux pro-pro, 7 postes issus de la mesure compensatoire, et 8 postes issus de la garantie.

L'administration a précisé que pour répartir les différents postes entre les CAO, elle tient compte des critères suivants : ancienneté dans le groupe, ancienneté à la DGAC, groupe de fin de carrière des agents, âge des candidats.

**Les postes supplémentaires obtenus par FO lors des précédentes négociations permettent de maintenir des déroulements de carrière équivalents, malgré la baisse des effectifs.**

Les débats entre l'administration et les OS ont permis de définir les avancements 2017 suivants :

	DSNA			DSAC			EOC			ENAC		
	Pro/Pro Fixe + variable	Comp.	Gar.									
5 => 6 <sup>(1)</sup>	1			0			0			0		
6 => 7	6	1	0	2	0	0	3	0	0	2	0	1
7 => HCA	10	3	0	3	0	2	4	3	1	5	0	4
7 => HCom <sup>(2)</sup>	1 + 1			1			1			0 + 1		
HCA => HCB <sup>(3)</sup>	7 + 2			3			3 + 1			4 + 3		
HCB => HCC <sup>(3)</sup>	3 + 1			1			1			2 + 1		

(1) : vers 6 : pas de part variable, pas de mesure compensatoire, pas de garantie à répartir.

(2) : vers HCom : la mesure compensatoire ne s'applique pas au HCom, et donc pas de garantie non plus.



- (3) : vers HCB et vers HCC : la mesure compensatoire et la garantie s'applique, mais ces mesures ne donnent aucun poste supplémentaire pour 2017.

Vos représentants FO en CAO se tiennent à votre disposition pour vous expliquer le calcul des avancements.

### Question diverse FO

FO a demandé à l'administration des précisions sur les dates de tenue des premières CAO de 2017.

Les CAO EOC, DSAC et ENAC sont déjà programmées à partir de fin janvier, afin de faciliter l'organisation des essais par les pôles de compétence.

Par contre, l'administration nous informe que la CAO DSNA ne pourra pas se tenir comme prévu début février.

En effet, un arrêt de la cour d'appel du tribunal administratif datant du 30 décembre 2016 enjoint à la DGAC de refaire les élections de la CAO DSNA (certains bulletins de vote de certains sites n'avaient pas pu être comptabilisés dans le total DSNA), la CFDT ayant fait un recours. L'administration prépare actuellement un planning et nous serons informés dans quelques jours, mais il est certain que du retard sera pris sur les 2 premières CAO de la DSNA, qui ne pourront pas se tenir dans les délais habituels.

**FO espère très fortement qu'aucun des 41 avancements prévus à la CAO DSNA pour 2017 ne subira d'impact négatif, que cela soit par stage (durée réglementaire de 4 mois) ou par essai (planification des essais par les pôles de compétence).**

#### Vos représentants FO

Johan BLANCHARD (EOC), Michel LE-LAIT (ENAC), Dominique THOMAS (DSAC),  
Julien BENINCASA (DSNA), Franck DUPONT (DSNA), Pierre GAUBERT (Bureau National).

